

LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Projet de création ou d'ouverture d'une Maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM).

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous souhaitez ouvrir une MAM sur votre territoire ? Vous êtes sollicité par des assistant(e)s maternel(le)s déjà agréés à domicile ou qui souhaitent le devenir et qui envisagent d'exercer leur profession au sein d'une MAM ? Vous souhaitez réhabiliter un lieu afin d'y installer une MAM ? Vous êtes sollicité par des habitants en recherche d'un mode d'accueil ?

Description des prestations proposées

Conseils sur la définition des besoins du territoire, appui méthodologique sur la définition du projet de MAM, aide à la décision, conseils en matière d'organisation fonctionnelle du bâtiment, avis sur le projet d'accueil envisagé, c'est-à-dire sur le document qui décrit les objectifs et méthodes de travail de la structure.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Premier entretien téléphonique d'échanges autour du projet.
- Organisation d'une réunion d'information en partenariat avec la CAF et le ou la coordinateur(trice) petite enfance du territoire (étude des besoins et possibilités de financement).
- Mise à disposition de documents ressources.
- Rendez-vous sur site en cas de réhabilitation de locaux.

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- En collaboration avec la mission ingénierie et appui aux territoires, relecture du cahier des charges pour recruter un prestataire.
- Lors de la réalisation des études préalables, information sur les contraintes techniques et réglementaires.
- Avis sur les besoins identifiés en mode de garde.
- Avis sur les plans du projet bâtimentaire faisant l'objet :
 - soit d'un avis défavorable transmis par courrier en cas de problème de distribution de pièces et/ou de superficie ;
 - soit d'un avis favorable transmis par courrier intégrant, le cas échéant, des préconisations d'aménagement, de sécurisation avec une détermination potentielle de capacité.
- Examen des 3 documents constituant le projet des candidat(e)s à l'agrément MAM en lien avec le territoire : charte de fonctionnement, règlement interne et projet d'accueil.
- Transmission d'un courrier de réponse relatif aux objectifs attendus pour chaque document.

Niveau 3 - Phase pré-opérationnelle

- Participation à une visite de chantier (bâtiment hors d'eau et d'air et cloisons installées) avec réalisation d'un compte-rendu de visite avec préconisations.
- Réponses aux sollicitations des candidates à l'agrément au fil de l'eau.
- Participation à la visite d'ouverture en lien avec le service PMI du territoire faisant l'objet d'un courrier d'avis favorable confirmant la capacité du local.
- NB : il est précisé qu'en parallèle le Département procède à l'évaluation des agréments des assistant(e)s maternel(le)s candidat(e)s en MAM.

CRÉATION ET OUVERTURE D'UNE MAISON D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S



LA MANCHE
EN APPUI AUX TERRITOIRES



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux porteurs de projets : collectivités, propriétaires privés et candidats à l'agrément d'assistant(e)s maternel(le)s en MAM.
- Niveau 1 à 3 : accompagnement gratuit.

CONTACT

Protection maternelle et infantile (PMI) 02 33 05 97 75
Mission ingénierie et appui au territoires 02 33 05 96 62
ou [formulaire de contact](#)